



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 15 JUIN 2020 à 20h00**  
**(Thierrens, grande-salle)**

---

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'assemblée et de la Municipalité. Il salue également Mesdames Joëlle Braillard, secrétaire communale, Clémence Grognez, boursière, et Dany Schaer, journaliste, ainsi que le public.

Le Président fait part des contraintes liées à la crise sanitaire pour la mise en place de la salle. Il informe qu'elle a dû être homologuée par la Préfecture et que la commune de Montanaire s'est engagée à suivre les dispositions particulières liées au Covid. Dès lors, à la fin de la séance tout devra être remis en place et c'est aussi pour ces mêmes raisons que l'accès au public a été limité.

Il revient sur l'envoi des documents, par voie électronique, et informe que les rapporteurs seront dispensés de la lecture des rapports, en vue de gagner du temps.

### **00. Ouverture de la séance**

La secrétaire procède à l'appel : 45 conseillers sont présents et 5 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les documents reçus. Ce n'est pas le cas.

### **01. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019**

René Pernet demande si la date de 2005, dans les « communications 2ème partie » de Line Gavillet, se révèle juste.

La Municipalité ne pouvant pas répondre de suite, l'information sera demandée au greffe communal. (ndlr : Après vérification auprès du greffe communal, ce projet datait de 2015 et avait été refusé par le Conseil le 25 avril 2016. Cette modification a été prise en compte.)

Le procès-verbal du 9 décembre 2019 est accepté à l'unanimité.

### **02. Communications du président**

Compte tenu de diverses interventions dans le Conseil et hors du Conseil lors de la préparation de cette séance, le Président souhaite évoquer des problématiques délicates concernant la confidentialité des documents et le devoir de récusation.

Il revient sur la particularité de cette séance à savoir que les rapports des commissions ont été envoyés en vue de gagner du temps. Malheureusement, il soulève que cela a amené des problèmes qui auraient pu provoquer des erreurs et cas échant, annuler certaines décisions. Le Président parle du droit à l'information et rappelle que les rapports des commissions ne deviennent publics que lorsqu'ils sont utilisés en séance plénière.

A prendre en compte si par la suite les rapports des commissions continuaient à être envoyés afin d'éviter à l'avenir ces maladroites.

Le Président donne ensuite lecture du règlement concernant le devoir de récusation en pensant au dossier du terrain de foot que M. Greco a présenté malgré ses liens avec le club.

### 03. Communications de la Municipalité

Didier Schmid donne les informations suivantes :

**Routes de Villars-Tiercelin** : les travaux routiers auraient dû reprendre en avril, mais ils ont été retardés d'un mois à la suite du problème lié au Covid. Toutefois, il annonce que normalement le tapis final devrait être posé la semaine du 17 juillet.

**Arrêt de bus de Montaubion-Chardonney** : une rencontre a eu lieu avec le voyer la semaine passée et finalement par rapport au projet qui avait été présenté, le Canton prendra à sa charge une partie supplémentaire car il s'est rendu compte qu'une partie du tapis n'était pas assez épais. La bonne nouvelle, c'est qu'une bonne partie des travaux seront pris à leur charge environ 50 % et la 2<sup>ème</sup> partie qui concerne l'arrêt du car sera aussi subventionnée à 50 % du fait que c'est d'utilité publique.

Claude Racine donne les informations suivantes :

**Collège de Peney-le-Jorat** : le chantier est terminé. Néanmoins, Monsieur Racine est inquiet pour la location de l'appartement du 3<sup>ème</sup> étage car pour l'instant il y a eu une seule visite. Le décompte financier sera connu ce mois.

**Villa de l'Emetteur** : les travaux sont pratiquement terminés, il faut encore compter 2 jours pour des travaux de peinture extérieur. Le décompte financier ne devrait pas tarder.

**Eau du plateau de Sottens** : les travaux sont terminés. Le décompte vient d'être reçu, les chiffres seront communiqués lors du prochain Conseil.

**Bâtiment de l'Emetteur** : quand les locaux ont été vidés, il a été découvert de l'amiante qui a été enlevée en janvier-février. Les travaux d'isolation peuvent commencer.

**Local du salon de coiffure et salle à boire du café** : ont été rafraîchis.

**Toiture de la fontaine couverte à Villars-Mendraz** : a des problèmes d'équilibre après 160 ans de bons et loyaux services, elle a été étagée d'urgence. Actuellement, dans l'attente de devis.

**Collège de Villars-Tiercelin** : des fissures sont apparues l'automne dernier (à l'angle côté route et fontaine couverte). Un ingénieur spécialisé a été mandaté pour relever et suivre ces fissures. Actuellement, cette activité est arrêtée. Les relevés reprendront sitôt qu'il y aura des travaux tout près.

### 04. Préavis 37-2020 Demande de crédit terrain de foot

Le Président lit les conclusions de la Municipalité.

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires. Giuseppe Greco, municipal, souhaite s'exprimer.

Monsieur Giuseppe Greco, municipal, relate le préavis en retraçant l'évolution de ce dossier et aussi en rappelant les contraintes. Il conclut en disant que le but de la Municipalité est de remettre en bon état ce terrain, de chercher à avoir un équilibre et aussi il fait remarquer que d'un point de vue financier cette demande reste raisonnable.

**Le Président lit les conclusions du rapport majoritaire, du rapport minoritaire et du rapport des finances.**

Le Président ouvre la discussion.

Angelo Rubin remercie Monsieur Greco pour la grande préparation de ce dossier. Toutefois, il fait part que malgré tous ces travaux de rénovation, le terrain ne sera toujours pas aux normes, sans vestiaires et sans buvette. Il a l'impression que ces travaux auront juste l'effet d'un « sparadrap ». Il aimerait un projet plus ambitieux, peut-être en s'approchant d'une autre commune, comme Froideville. Dès lors, il propose de renvoyer ce projet à la Municipalité et qu'elle revienne avec une proposition plus ambitieuse.

Monsieur Greco remercie Monsieur Rubin pour cette intervention, toutefois, il souhaite rappeler que la Commune n'est pas propriétaire d'un autre terrain en zone loisir, que trois modules sont prévus afin d'accueillir des vestiaires et que ce terrain conviendra pleinement pour jouer jusqu'en 4<sup>ème</sup> ligue, ainsi qu'à d'autres activités telles que le badminton, volley et autres déjà connues. Concernant l'éclairage, il explique que c'est une entreprise spécialisée qui a constaté que les mâts étaient vétustes et dangereux.

Etienne Stadler fait remarquer que dans la région les terrains sont surexploités et qu'il y a de la demande. Dès lors, le terrain de Villars-Tiercelin doit rester utilisable pour les 2 voire 3 équipes. Il répète que la demande est là et qu'il est pour le maintien de cette installation.

Serge Morisod demande s'il est vraiment nécessaire de changer l'éclairage car s'il est vraiment dangereux, il fait remarquer qu'il faut fermer le terrain de suite.

Mathilde Goumaz estime qu'il est nécessaire d'entreprendre ces travaux. Elle se demande quelle image la Commune donne aux nombreux visiteurs. Pour elle, c'est important de soutenir l'activité sportive et elle voit mal le laisser en l'état.

Vincent Aubert est d'accord sur ce lien social et que ce terrain fait partie du tissu communal. Toutefois, il rejoint les propos précédemment dit, soit d'être plus ambitieux, en essayant de négocier pour avoir un terrain aux normes. Le problème n'est pas tant le montant, mais cette demi-mesure à la vaudoise. Il souhaite que ce terrain reste à Villars-Tiercelin.

Jean-François Jaton encourage l'assemblée a accepté ce préavis. A l'heure actuelle, il a honte et pitié pour les joueurs qui jouent sur un terrain en si mauvais état. Il serait d'accord d'être plus ambitieux, mais là, il y a urgence. Toutes nouvelles démarches prendront trop de temps et cela pourrait mettre le club en danger. Il encourage d'accepter vu l'urgence et ultérieurement d'étudier pour un terrain plus grand.

Giuseppe Greco excuse son manque d'ambition, mais il fait part que le travail avec les services de l'Etat est difficile pour tout et vu l'implantation du terrain en marge de la zone forestière et agricole cela rend très compliqué de voir plus grand. Selon lui, ce que la Municipalité présente ce soir, est un préavis dimensionné aux besoins actuels soit d'avoir un terrain utilisable. Une fois la mise en place des infrastructures, peut-être que le Commune pourra envisager de développer. Il rappelle que l'éclairage est changé sur demande d'une entreprise spécialisée.

Angelo Rubin ne conteste pas l'urgence et pense que le projet peut être très vite retravaillé car il y a déjà le bâtiment forestier à côté qui pourrait accueillir les vestiaires. Il est aussi favorable que la Commune donne une belle carte de visite par rapport au nombre élevé de visiteurs.

Stéphanie Grimm soulève que de vouloir faire plus grand, plus beau, prendra beaucoup de temps, cela nécessitera plusieurs démarches administratives. Elle rappelle que du temps de la commune de Villars-Tiercelin les vestiaires dans le bâtiment forêt avaient été refusés vu son coût trop élevé. Elle est d'avis de donner les moyens à la Municipalité pour cette demande de crédit acceptable.

Giuseppe Greco remercie Madame Grimm pour son soutien. Il profite de montrer le projet de l'époque de la commune de Villars-Tiercelin qui avait été refusé.

David Gavillet demande si le nouvel éclairage permettra de faire des matchs le soir.

Monsieur Greco répond par l'affirmative.

Olivier Sonderegger revient sur la position de la commission et fait part qu'elle est favorable à l'entretien de la surface du terrain. Cependant, elle estime que les aménagements alentours pourraient attendre, car elle aimerait une autre solution à plus long terme.

Laurence Pralong pense qu'il est urgent de maintenir ce terrain qui répond pleinement aux attentes du club. Elle encourage le Conseil à accepter le préavis, il lui semble que tout le monde est d'accord sur le principe et si dans un 2<sup>ème</sup> temps une opportunité se profile, elle propose d'agir. Aussi, elle fait remarquer que le rapport de la commission des finances dans ses conclusions a écrit : « vu le préavis 34 » au lieu de « vu le préavis 37 ».

Le Président en prend note.

Le Président demande à Olivier Sonderegger s'il entend poser un amendement. Monsieur Sonderegger répond par la négative.

Mathilde Goumaz ajoute que même si la Commune part sur un autre projet, il faudra bien faire quelque chose de ce terrain, donc dépense il y aura.

Reynald Viret appuie Monsieur Greco en disant qu'il sera difficile de parlementer avec le service des forêts. Pour lui, la solution est de mettre un « sparadrap ». Il dit voir beaucoup d'enfants profiter de cette infrastructure, que c'est un lieu de loisirs et rappelle que la Commune a participé financièrement pour le terrain de Thierrens. Il conclut en disant qu'il serait honteux de refuser et qu'il a été agréablement surpris de la demande de crédit raisonnable.

**Le Président met le préavis municipal 37-2020 « Demande de crédit terrain de foot » au vote. Il est adopté à une large majorité (36 pour, 3 avis contraire et 4 abstentions).**

La Syndique remercie les membres du Conseil pour leur confiance et exprime être contente que ce terrain sera à nouveau praticable.

## 05. Préavis 35-2020 Comptes 2019

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires. Line Gavillet, Syndique, informe que la Municipalité n'a pas d'autre information à donner.

Angelo Rubin, de la commission de gestion, soulève qu'il y a une erreur dans le rapport à la page 1, dernier paragraphe, point 2 : il faut lire CHF 979'761.85 et non CHF 279'761.85.

Le Président en prend note.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le « rapport financier ». Ce n'est pas le cas.

Le Président passe en revue les comptes point par point. Les comptes suscitent les questions suivantes :

Poste « 210.330.10 remises et défalcation sur impôt », Laurance Pralong demande ce que représente ce montant. La boursière explique qu'il s'agit d'un impôt perdu. La Commune n'a pas de maîtrise sur ces remises, elle suit les décisions de l'Administration cantonale des impôts.

Poste Forêt « déficit d'exploitation », Stéphanie Grimm imagine que ce déficit est lié au bostryche ou à d'autres maladies et demande si des subventions sont versées par l'Etat dans ce genre de cas. Bernard Joss répond que les travaux d'exploitation sont subventionnés à hauteur de 70% et que les 30% restant sont totalement à leur charge. Il annonce que la subvention a déjà été calculée dans les chiffres qui sont présentés dans les comptes.

Poste Grande-salle de Villars-Tiercelin « 3521.390.10 imputation salaire et charges du personnel », Manuela Gavillet fait part que le montant est élevé par rapport au budget. La boursière explique que cette salle est beaucoup occupée et que cela nécessite passablement d'heures de conciergerie. Laurence Pralong fait la même réflexion concernant le refuge de Riond Bosson, car en parallèle le nombre de locations semble ne pas avoir augmenté significativement. La boursière explique qu'il peut s'agir de travaux d'entretien pour l'extérieur (taille, copeaux) et que suivant les années il y a plus de travaux d'entretien. Aussi, cela peut s'expliquer par la réfection des WC, elle n'a pas le détail exact.

Poste «460.434.10 taxe unique de raccordement », Stéphanie Grimm relève que le montant inscrit est bien inférieur à ce qui avait été annoncé. La Syndique répond que c'est lié aux constructions qui ne se sont pas réalisées.

Laurence Pralong demande ce qui s'est passé à la Step de Villars-Tiercelin concernant le pompage des déchets de chantier. La Syndique explique que pendant les travaux routiers, des déchets de béton sont arrivés dans la Step et que cela a abîmé la pompe à l'entrée. La boursière rassure en expliquant que l'assurance de l'entreprise participera aux coûts. C'est en cours.

Le Président passe au bilan et présente les engagements hors bilan.

Stéphanie Grimm revient sur la page 3 du bilan où sont inscrits les CHF 41'429.30 concernant la déchetterie de la « Fully » à Sottens et souhaite savoir s'il s'agit d'un montant en plus des CHF 50'000.00 déjà payés. La boursière répond par l'affirmative et explique que cette facture est arrivée en début d'année 2019, il s'agit d'honoraires d'architecte.

Le Président demande s'il y a des remarques sur l'ensemble des comptes. Ce n'est pas le cas.

**Le Président met le préavis municipal 35-2020 « Comptes 2019 » au vote. Il est adopté à l'unanimité.**

## **06. Préavis 38-2020 Gestion 2019**

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Angeloz Rubin annonce que la commission de gestion souhaite lire le rapport. Le rapport de la commission de gestion est lu par Serge Morisod, rapporteur.

Monsieur Grossen passe en revue les divers points du rapport de gestion.

Jean-Paul Cavin revient sur le thème de l'urbanisme et se dit soucieux. Il regrette le retard pris dans ce dossier qui à son sens devait être le projet principal de cette législature. Il soulève que si ce retard perdure, l'Etat risque d'imposer, que cela laisse les propriétaires dans l'incertitude, il trouve cela fâcheux. Il réitère sa demande que la commission soit associée.

Didier Schmid répond que la Commune suit le calendrier et qu'elle est dans les temps. La séance avec les propriétaires est prévue en septembre.

Le Président demande s'il y a des remarques générales. Ce n'est pas le cas.

**Le Président met le préavis municipal 38-2020 « Gestion 2019 » au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.**

## **07. Préavis no 36-2020 Arrêté d'imposition pour 2021**

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires. Ce n'est pas le cas.

Le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée.

**Le Président met le préavis municipal 36-2020 « Arrêté d'imposition pour 2021 » au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.**

## **08. Elections**

Le Président Frédy-Daniel Grossen fait part de sa démission comme déjà annoncé. Il remercie l'ensemble de l'assemblée pour la confiance témoignée durant ces 9 années de présidence et annonce qu'il se présentera à la vice-présidence. Il présente Monsieur Christophe Korber et demande s'il y a d'autres candidatures.

Monsieur Christophe Korber accepte et aucun autre candidat s'annonce.

**Élection du Président pour 2020-2021 : Christophe Korber est élu tacitement par applaudissements.**

Christophe Korber remercie l'assemblée pour leur confiance et propose Frédy-Daniel Grossen à la vice-Présidence et demande s'il y a d'autres candidatures.

Frédy-Daniel Grossen accepte et aucun autre candidat ne s'annonce.

**Élection du Vice-Président pour 2020-2021 : Frédy-Daniel Grossen est élu tacitement par applaudissements.**

Le Président présente Lorette Jatton et Jean-Marc Hermans et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

**Élection de deux scrutateurs pour 2020-2021 : Laurette Jatton et Jean-Marc Hermans sont élus tacitement par applaudissements.**

Le Président présente Manuela Gavillet et Françoise Gurtner à l'élection des suppléants et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

**Election de deux scrutateurs suppléants pour 2020-2021 : Manuela Gavillet et Françoise Gurtner sont élues tacitement par applaudissements.**

La Syndique adresse au Président quelques mots chaleureux pour le remercier de son dévouement durant ces nombreuses années et lui souhaite une belle retraite.

## 09. Communications (2<sup>e</sup> partie)

Le Président annonce que la séance du 5 octobre 2020 sera vraisemblablement annulée. Il restera celle du 30 novembre 2020 pour le budget.

Line Gavillet, Syndique, fait part des points suivants :

- Il a été constaté lors de la reprise de la surveillance des déchetteries durant la crise sanitaire par le personnel forestier, que chaque déchetterie avait son propre fonctionnement. Afin d'harmoniser, la Municipalité a décidé d'essayer de coordonner la surveillance, afin qu'elle soit partout pareille. Une étude est en cours.
- Le SDT devient DGTL (Direction générale du territoire et du logement) dès le 1<sup>er</sup> mai 2020.
- Le projet d'horaire 2021 des transports publics est en consultation jusqu'au 28 juin.
- Les Journées du patrimoine qui auront lieu les 12 et 13 septembre prochain seront sur le thème de la « Verticalité ». A cette occasion, des visites sur le site de l'ancien émetteur de Sottens auront lieu.

Bernard Joss, municipal, donne les informations suivantes :

- Le 1<sup>er</sup> août pourrait être annulé si les mesures sanitaires liées au Covid ne sont pas allégées. La Municipalité attend encore les informations du Conseil Fédéral qui seront données en fin de semaine. S'il y a un allègement, il pourra peut-être avoir lieu et dans le cas contraire, il annonce que la population pourrait imaginer une manifestation.
- La place de jeux de Sottens est en très mauvais état, elle sera réaménagée par la Fondation de probation.
- Un courrier de l'Etat a été envoyé concernant les Stands de Sottens et Villars-Tiercelin, où il est demandé la dépollution des buts de tir.

Pour sa dernière séance, la Syndique adresse quelques mots chaleureux à l'ensemble de l'assemblée et revient sur ses années passées dans la Commune qui ont été très enrichissantes et formatrices. Elle souhaite plein succès à la nouvelle personne qui sera élue.

## 10. Divers et propositions individuelles

Patrick Braillard aimerait connaître l'avancée du dossier de la déchetterie de Sottens.

La Syndique répond que le SDT n'a pas accepté le projet. Actuellement il est juste possible d'améliorer car il se trouve en zone agricole. La Municipalité est en train de réétudier le projet de Villars-Tiercelin et aussi à l'Emetteur.

Jean-Paul Cavin informe qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité concernant ses questions sur la 5G.

Bernard Krieg rebondit sur la consultation des horaires ; il dit que cela fait depuis 10 ans qu'il écrit pour demander que la ligne 440 « Echallens-Moudon » passe par Sottens en mettant en avant qu'il y a l'administration communale, un centre de grimpe et maintenant le Cadratin, toutefois, sans avoir eu gain de cause. Aujourd'hui, la question qu'il se pose est de savoir si la Commune peut ou veut aller plus loin, à savoir est-ce que la Municipalité ne ferait pas un modèle de proposition type dans ce sens-là et que le bureau l'envoie aux Conseillers individuellement pour leur proposer de faire suivre de manière à avoir plus de poids.

Etienne Stadler informe qu'il a consulté la mise à l'enquête concernant le parc lausannois et fait part qu'il a remarqué que pas mal de routes seront fermées alors que ce n'est pas ce qui avait été dit. Il rend attentif et fait part de ses craintes, soit que c'est peut-être encore plus de promeneurs qui viendront se promener.

René Pernet propose d'attendre les décisions du Conseil Fédéral avant que chacun fasse des propositions individuelles pour le 1<sup>er</sup> août.

Le Président invite la Syndique à le rejoindre. Il la remercie chaleureusement en lui remettant un diplôme issu du Cadratin et lui souhaite une heureuse retraite.

Le Président clôt la séance à 23h00.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib